



Assainissement et entretien d'installations sportives - demande de crédit-cadre - 7e étape (2027-2031)

Préavis N° 2026/66

Lausanne, le 1^{er} octobre 2026

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

1. Résumé

La Municipalité sollicite, par voie de préavis au Conseil communal, l'octroi d'un crédit de CHF 11'640'000.-, destiné à la poursuite de son programme d'assainissement et d'entretien d'installations sportives sur une période de cinq ans (2027-2031).

Il comprend la mise à niveau et le remplacement d'installations techniques, la rénovation de bâtiments, ainsi que des travaux d'assainissement et de réfection d'équipements sportifs.

Dans une optique de développement durable et d'assainissement énergétique, les travaux prévus s'intègrent dans une stratégie de rénovation et de réhabilitation répondant aux standards actuels, avec des solutions techniques appropriées respectueuses de l'environnement et du patrimoine bâti. Ils prennent également en compte les besoins d'accessibilité à ces installations des personnes en situation de handicap.

2. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite de votre Conseil l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 11'640'000.- (y compris CHF 349'000.- du compte d'attente ouvert pour entreprendre les études nécessaires à la présentation de ce préavis¹). Le montant de CHF 11'291'000.- (montant sollicité diminué du compte d'attente) doit permettre des travaux d'assainissement et d'entretien d'installations sportives sur une durée de cinq ans (2027-2031).

3. Préambule

La réalisation récente du Centre sportif de la Tuilière, du Stade de la Tuilière et de la piscine couverte du Centre sportif de Malley ne doivent pas faire oublier les surfaces sportives extérieures, les dizaines de pistes pour la pratique de la pétanque ou de la boccia, les courts de tennis, la piscine couverte de Mon-Repos et celles de plein air de Bellerive ou de Montchoisi ou de quartier, des stades, des salles omnisports, des installations de street workout ; le tout dispersé dans toute la ville. Ce parc, avec une moyenne d'âge de plus de 50 ans, est vieillissant et nécessite des travaux de remise en état et d'assainissement pour assurer sa disponibilité et la sécurité des personnes qui les fréquentent et les exploitent. Le nombre, le degré et l'urgence de ces travaux ne permettent ni de les inclure dans le budget

¹ Communication de la Municipalité, « Assainissement et entretien d'installations sportives – crédit-cadre – demande d'ouverture d'un compte d'attente pour la détermination de certains travaux », du 10 octobre 2024, Bulletin du Conseil communal (BCC), à paraître.

de fonctionnement du Service des sports, ni de présenter un préavis particulier à chaque objet. Le crédit-cadre, en raison de sa souplesse, est l'outil idéal pour ce type de demande.

4. Situation du précédent crédit-cadre (préavis N° 2021/18)

La demande qui vous est faite aujourd'hui est la 7^e. Le premier crédit-cadre, d'un montant de CHF 3'850'000.-, vous a été présenté en 1999², le 2^e l'a été en 2005 pour un montant de CHF 2'250'000.-³, le 3^e en 2009, pour un montant de CHF 4'000'000.-⁴, le 4^e en 2014, pour un montant de CHF 3'050'000.-⁵, le 5^e en 2019, pour un montant de CHF 2'750'000.-⁶ et le 6^e en 2021, pour un montant de CHF 3'750'000.-⁷.

Selon le vœu émis par votre Conseil⁸, la Municipalité, au travers du rapport de gestion, vous informe chaque année de l'utilisation des montants alloués dans le cadre de ces préavis. S'agissant du préavis N° 2021/18, la situation est présentée aux points 4.1 et 4.2.

4.1 Travaux réalisés non prévus dans le préavis N° 2021/18

Comme annoncé dans les précédentes demandes de ce type, il peut advenir que des travaux non prévus initialement doivent être exécutés en lieu et place d'une ou plusieurs opérations figurant dans la liste des travaux présentée à votre Conseil. Dans le cas du préavis N° 2021/18, il s'est agi de

4.1.1 Piscines et patinoires

- Mon-Repos, remplacement de quatre fenêtres des dojos CHF 49'000.-

Les fenêtres amovibles situées dans la façade donnant sur l'avenue du Tribunal-Fédéral ont dû être remplacées, à la demande expresse des deux clubs concernés, par des modèles permettant une meilleure ventilation des locaux lorsque ceux-ci sont occupés par de grands groupes.

4.1.2 Autres installations sportives

- Halles sportives de Beaulieu, aménagement des surfaces CHF 249'200.-

Lorsqu'il a appris que le bâtiment abritant les halles d'exposition « nord » du Centre de congrès et d'exposition de Beaulieu serait ouvert à la location pour une durée limitée, le Service des sports a saisi cette opportunité pour y créer un pôle sportif provisoire baptisé « Halles sportives de Beaulieu » et y accueillir des associations et clubs sportifs à la recherche de locaux pour pouvoir se développer, assurer une relève ou être présents dans le sport féminin. La Municipalité a validé cette idée, ainsi que son financement (aménagement des locaux, livrés nus) au travers du crédit-cadre 6^e étape.

² Préavis N° 71, du 26 novembre 1998, « Assainissement et entretien d'installations sportives. Demande de crédit-cadre. », BCC 1999, tome I, pp. 169-179.

³ Préavis N° 2005/6, du 3 février 2005, « Assainissement et entretien d'installations sportives. Demande de crédit-cadre. », BCC 2005-2006, tome I, pp. 438-449.

⁴ Préavis N° 2008/52, du 5 novembre 2008, « Sécurisation, assainissement et entretien d'installations sportives. Demande de crédit-cadre. », BCC 2008-2009, tome II, pp. 373-386.

⁵ Préavis N° 2013/31, du 11 juillet 2013, « Assainissement et entretien d'installations sportives. Demande de crédit-cadre. », BCC 2013-2014, tome II, pp. 43-55.

⁶ Préavis N° 2018/58, du 29 novembre 2018, « Assainissement et entretien d'installations sportives. Demande de crédit-cadre 5^e étape (2018-2021) », BCC 2018-2019, tome II-I, pp. 871-874.

⁷ Préavis N° 2021/18, du 25 mars 2021, « Assainissement et entretien d'installations sportives. Demande de crédit-cadre 6^e étape (2022-2026), BCC 2021-2022, tome II, pp. 167-177 et 283-287.

⁸ Préavis N° 71, op. cit., p. 179. Ce vœu sera ensuite inscrit dans toutes les demandes ultérieures de crédit-cadre.

- Espace Fair Play Vidy, remise à niveau des surfaces sportives CHF 47'600.-

Les différents équipements de sports urbains de l'Espace Fair Play adjacent au Stade Pierre-de-Coubertin à Vidy présentaient d'importants signes d'usure, en particulier la rampe de skateboard. La sécurité des utilisatrices et des utilisateurs risquant de ne plus être garantie, la décision fut prise non seulement de remplacer les équipements défectueux, mais aussi et surtout de moderniser l'ensemble et d'élargir l'offre d'équipements de sports urbains sur ce site. L'urgence des travaux de sécurisation a nécessité l'emploi du crédit-cadre 6^e étape.

- Toiture du dépôt des Transports publics de la région lausannoise (tl) de la Borde, assainissement des équipements CHF 90'000.-

L'étanchéité de la toiture du bâtiment des tl de la Borde devant être refaite, la Municipalité a décidé de profiter de ces travaux pour créer un important lieu d'activités sportives, de loisirs et de rencontre multigénérationnel et inclusif devant permettre de desservir un important bassin de population en lieu et place des équipements vétustes dévolus aux sports urbains s'y trouvant. D'autres services de l'Administration communale lausannoise ont été associés et ont contribué financièrement à ce projet. Les délais étant extrêmement courts entre les différentes étapes de ce projet, décision a été prise et acceptée que le Service des sports financerait sa participation par l'intermédiaire du crédit-cadre 6^e étape.

4.2 Travaux réalisés dont le coût a été supérieur à ce qui était prévu

4.2.1 Piscines et patinoires

- | | | |
|----------------------|-------------|-----------------|
| - Parc de Montchoisi | coût estimé | CHF 1'280'000.- |
| | coût réel | CHF 1'783'000.- |

Les travaux prévus au Parc de Montchoisi, assainissement des plages et des conduites, remplacement complet du système de traitement de l'eau des bassins, du tableau de commande, des pompes, du local de stockage des produits de désinfection de l'eau et le tubage des conduites d'introduction d'eau⁹, constituaient parmi les plus importants entrepris ces 20 dernières années dans cette installation. Si l'ensemble des travaux susmentionnés a pu être réalisé, pratiquement dans les délais impartis, les chantiers qu'ils ont représentés ne se sont pas déroulés comme attendu, loin s'en faut. L'état réel de certains équipements, conduites et autres murs, la structure des sols et des variations de prix dans le marché de la construction ont augmenté de près de 40% le coût total des opérations.

4.3 Travaux prévus non réalisés

La réalisation de travaux non prévus (cf. chapitre 4.1), les dépassements enregistrés au Parc de Montchoisi (cf. chapitre précédent) et la nécessité de respecter les montants alloués ont contraint le Service des sports à prioriser les travaux devant être effectués dans le cadre du crédit-cadre 6^e étape et à reporter la concrétisation d'autres. C'est ainsi que les objets listés ci-après n'ont pu être réalisés, mais figurent dans le présent crédit-cadre et devraient être concrétisés entre 2027 et 2031.

4.3.1 Terrains de football

- Stade Juan-Antonio-Samaranch, remplacement de l'éclairage du terrain principal.

4.3.2 Autres installations sportives

- Centre sportif de la Vallée de la Jeunesse, remplacement de la surface sportive de la salle triple.

⁹ Pour le détail des travaux devant être entrepris, nous renvoyons à la lecture du préavis N° 2021/18, op. cit.

5. Travaux d'assainissements et d'entretien envisagés

La liste des travaux présentés dans ce chapitre est prioritaire mais garde une valeur indicative. En fonction d'éventuels événements imprévisibles, l'ordre des priorités peut être modifié, de même que peut l'être le coût effectif des opérations d'assainissement. De plus, comme le chapitre précédent le démontre, il peut advenir que des travaux non prévus dans la liste ci-après doivent être exécutés en lieu et place d'une ou de plusieurs opérations comprises dans la planification initiale, pour autant que les limites du crédit accordé soient respectées. Dans ce cas, la Municipalité peut être amenée, soit à reporter certains travaux, soit à modifier l'option choisie pour tel ou tel objet, au profit d'une solution moins coûteuse, afin de respecter les limites précitées. Votre Conseil sera informé au cas où d'autres travaux seraient entrepris en lieu et place de ceux inscrits dans ce préavis.

5.1 Piscines de quartier

Entre le milieu et la fin des années 1950, le Conseil communal et la Municipalité discutent de l'accessibilité des quartiers les plus peuplés et les plus éloignés du lac à des bassins de natation. Et c'est à l'occasion de l'agrandissement du réservoir d'eau de Montétan (décidé en 1957) qu'est créée la première piscine de quartier. La piscine de Montétan est inaugurée le 18 mai 1960.

Suivent en 1962, celle de Bellevaux, en 1968, celle de Vieux-Moulin et, finalement, en 1969, celle de Boisy. Depuis, elles constituent un élément important dans la vie sociale des quartiers qu'elles desservent.

Si chacune d'elles a ses particularités propres, elles se caractérisent toutes par un bassin unique destiné à une natation de loisirs et non de compétition (longueurs, largeurs et profondeurs non conformes aux normes sportives), d'une pataugeoire et de vestiaires (avec sanitaires). Elles ont également un système de filtration et de traitement de l'eau commun basé autour de filtres à sables (filtration) et de production de chlore à partir d'eau de Javel (traitement de l'eau). À l'exception de celle de Vieux-Moulin dont la filtration est assurée par un système de filtres à sables et charbon actif et qui remplace l'eau de Javel par de l'hypochlorite de calcium (granulés) pour le traitement de l'eau.

Aujourd'hui, après plus de 60 ans d'activité et malgré les soins attentionnés des équipes chargées de leur entretien, les piscines de quartier arrivent, techniquement (pompes, conduites, tableaux, etc.), en fin de vie. Quant aux systèmes de traitement de l'eau, ils doivent être impérativement changés pour répondre aux normes légales en la matière. À cela s'ajoutent d'importants signes de vétusté dans les bassins, les pataugeoires et les vestiaires.

Par conséquent, la Municipalité a décidé d'entreprendre l'assainissement, la transformation et la modernisation de l'ensemble des piscines de quartier lausannoises. Les interventions prévues dans le cadre du présent crédit-cadre portent prioritairement sur les installations techniques, les bassins et les équipements nécessaires à leur exploitation et à leur mise aux normes. Des équipements ludiques seront également installés pour les tout-petits.

Au cours des prochaines années, l'objectif sera de compléter ces interventions techniques par des améliorations portant notamment sur le confort, la qualité de l'accueil et, dans la mesure du possible, l'accessibilité des personnes en situation de handicap, afin de renforcer l'attractivité et le rôle social de ces piscines au sein des quartiers.

Ces travaux seront étalés dans le temps. Une piscine après l'autre, afin de diminuer les désagréments causés par leur indisponibilité et de les intégrer à la planification des chantiers de transformation des réservoirs d'eau sur lesquels elles sont bâties¹⁰. Cette dernière contrainte a pour effet que la piscine de Bellevaux ne pourra être transformée que dans le cadre de la 8^e étape d'assainissement et d'entretien d'installations sportives (2032-2036). En effet des travaux majeurs sont prévus sur ce réservoir en 2035, ce qui impliquerait – si la piscine avait été mise à niveau durant la période 2027-2031 – de devoir déconstruire ce

¹⁰ Au moment de la rédaction de ce préavis, les travaux de transformation des réservoirs concernés sont planifiés ainsi : Boisy 2028, Bellevaux 2035, Montétan et Vieux-Moulin, au-delà de 2050.

qui aurait été fait au niveau des bassins et des locaux techniques, puis, une fois le chantier du réservoir terminé, de refaire les bassins et les locaux techniques. Outre les coûts supplémentaires inhérents à ces opérations, largement au-dessus de CHF 1 million, la piscine serait indisponible durant de nombreux mois à deux reprises en peu de temps.

5.2 Travaux envisagés et communs à toutes les piscines

Le détail des travaux prévus pour chaque piscine est présenté ci-après. Toutefois, il importe de relever que les plus importants sont communs aux quatre installations, il s'agit de :

- remplacement des bassins de nage actuels par des bassins en inox pour assurer la durabilité des équipements ;
- transformation complète des pataugeoires et intégration d'équipements ludiques pour les tout-petits ;
- mise aux normes du système de traitement de l'eau par un accroissement des capacités de renouvellement de l'eau des bassins (nage et pataugeoire), un changement du mode de filtration et le remplacement de la production de chlore par eau de Javel (hypochlorite de sodium, liquide), par l'hypochlorite de calcium (granulés) ;
- mise aux normes de l'ensemble des équipements techniques, ainsi que des locaux les abritant (hors système de traitement de l'eau) ;
- modernisation des vestiaires, afin de mieux répondre aux attentes de la clientèle et adjonction de douches solaires ;

Dans le détail, par piscine :

5.2.1 Boisy

- Bassin principal
 - suppression du fond mobile ;
 - création d'une dalle portée pour zone non-nageurs (0.30–0.40 m) ;
 - revêtement intégral en inox ;
 - nouveaux caniveaux de refoulement en fond ;
 - nouvelle goulotte périphérique (niveau d'eau ajusté).
- Pataugeoire
 - pataugeoire actuelle supprimée¹¹ ;
 - nouvelle pataugeoire réalisée dans la partie « fond mobile » du bassin principal ;
 - installation d'équipements ludiques.
- Plages
 - réfections et remplacement des surfaces actuelles par des pavés autobloquants ;
 - réfection des caniveaux.
- Traitement de l'eau
 - remplacement du système de filtration à sables par un système à perlite¹² ;
 - réfection complète des réseaux hydrauliques ;
 - modernisation du bac tampon ;
 - remplacement des pompes et de leurs systèmes de contrôle ;
 - remplacement du système de production de chlore ;

¹¹ La pataugeoire actuelle est éloignée et au-dessus du bassin principal. Ce qui complexifie la gestion technique et la surveillance du site.

¹² La perlite est une roche volcanique naturelle concassée beaucoup plus performante que le sable pour piéger les impuretés. Cette haute performance permet d'importantes économies d'eau, d'énergie et de produits chimiques.

- installations de gestion et de stockage des produits chimiques aux dernières normes de sécurité, y compris résistance au feu.
- Divers
 - modernisation des vestiaires ;
 - mise à niveau du pédiluve.

5.2.2 Montétan

- Bassin principal
 - assainissement de la chape et contrôle d'étanchéité ;
 - création de deux caniveaux de refoulement ;
 - revêtement intégral en inox ;
 - goulotte en inox.
- Pataugeoire
 - réfection de la conduite de refoulement ;
 - traitement du fond ;
 - installation d'équipements ludiques.
- Plages
 - réfections et remplacement des surfaces actuelles par des pavés autobloquants ;
 - réfection de la marquise.
- Traitement de l'eau
 - remplacement du système de filtration à sables par un système à perlite ;
 - réfection complète des réseaux hydrauliques ;
 - modernisation du bac tampon ;
 - remplacement des pompes et de leurs systèmes de contrôle ;
 - remplacement du système de production de chlore ;
 - installations de gestion et de stockage des produits chimiques aux dernières normes de sécurité, y compris résistance au feu.
- Divers
 - modernisation des vestiaires.

5.2.3 Vieux-Moulin

- Bassin principal
 - démolition du bassin actuel (affaissements constatés) ;
 - création d'un radier en béton armé sur micropieux ;
 - nouveau bassin autoportant en inox ;
 - nouveaux caniveaux de refoulement en fond ;
 - nouvelle goulotte périphérique (niveau d'eau ajusté).
- Pataugeoire
 - réfection du fond (reprofilage, étanchéité) ;
 - nouvelle goulotte périphérique ;
 - installation d'équipements ludiques.

- Plages
 - réfections et remplacement des surfaces actuelles par des pavés autobloquants.
- Traitement de l'eau
 - remplacement du système de filtration sables/charbon actif par un système à perlite ;
 - réfection complète des réseaux hydrauliques ;
 - modernisation du bac tampon ;
 - remplacement des pompes et de leurs systèmes de contrôle ;
 - maintien du système de désinfection avec hypochlorite de calcium (granulé), mais adaptation des équipements de gestion et de contrôle ;
 - installations de gestion et de stockage des produits chimiques aux dernières normes de sécurité, y compris résistance au feu.
- Divers
 - modernisation des vestiaires ;
 - mise à niveau du pédiluve.

Le coût total de ces travaux est estimé à

CHF 6'771'000.-

5.3 Piscines et patinoires

5.3.1 Bellerive-Plage

Assainissement des structures en béton à l'ouest du bassin olympique

Issue d'un concours d'architecture, remporté par Marc Piccard¹³, la piscine de Bellerive-Plage a été réalisée en 1936 et se caractérise par une architecture audacieuse et élégante en béton armé, verre et métal. À la fin des années 1950, suite aux comblements exécutés devant Bellerive-Plage (portant la surface de cet établissement de 17'500 à 75'000 m²) une nouvelle aile de vestiaires, un nouveau bassin et des installations techniques sont réalisées (ensemble connu sous le nom de « partie 64 » car achevée l'année de l'exposition nationale¹⁴). La partie « historique » de 1936 a été inscrite au recensement architectural du Canton de Vaud en octobre 1987 avec la note 2. Cependant, dans le cadre des travaux en lien avec l'évaluation du patrimoine du XX^e siècle, la note de la « partie 36 » a été réévaluée et l'ensemble est aujourd'hui considéré comme « objet d'intérêt national dont le classement comme monument historique est en principe requis » (note 1). Cette reconnaissance implique des exigences accrues en matière d'entretien, de restauration ou d'intervention, tous travaux devant faire l'objet d'une autorisation de la part de la Direction des monuments et des sites du Canton de Vaud (Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine). En 1993, dans le cadre des travaux de réfection et de modernisation des installations de Bellerive-Plage¹⁵, les architectes Patrick Devanthery et Inès Lamunière procèdent à une rénovation de la rotonde et de certains éléments intérieurs de la partie « historique ».

¹³ Marc Piccard (1905-1989) remporte à 29 ans (1934) le concours pour la réalisation de Bellerive-Plage. À Lausanne, il remporte également ceux pour la réalisation du collège du Belvédère (1949), de l'École de Médecine (1951) et du collège de Pierrefleur (1960). On lui doit aussi l'école d'agriculture de Grange-Verney à Moudon (1945) et le siège de la Compagnie Vaudoise d'Électricité à Morges (1958). Ses réalisations se caractérisent par un choix habile sur des sites souvent difficiles et par une construction soignée jusque dans les détails.

¹⁴ Pour un historique détaillé de Bellerive-Plage, voir le préavis N° 2, du 17 janvier 1990, « Bellerive-Plage. Réfections des bâtiments et modernisation des installations », BCC 1990, tome I, pp 836-858, ainsi que le rapport-préavis N° 2021/28, du 6 mai 2021, « Piscine de Bellerive et rives du lac - réponse au postulat de M. David Raedler, « Un accès libre à nos "belles rives" pour toutes et tous » et à la pétition de M. Bertrand Dumusc, « Pétition Bellerive Lausanne lac et piscine en harmonie de mai à septembre. Ne changeons rien », BCC 2022-2023, tome II, pp. 488-499 et 605-615.

¹⁵ Préavis N° 2, du 17 janvier 1990, cf. note n° 11.

Les éléments extérieurs sont maintenus en l'état. Parmi eux le mur qui, dans la configuration d'origine de Bellerive-Plage, délimitait, à l'ouest du bassin de nage, la piscine du reste des rives du lac. Ce mur se prolongeait dans le lac, le bassin et le plongoir emblématique de Bellerive se trouvant également dans le lac.

Ce mur de béton, caractérisé par ses grandes ouvertures circulaires, est représentatif du style architectural de Marc Piccard. Préservé lors des travaux d'extension de la piscine, il délimite aujourd'hui la « partie 36 » de la « partie 64 ». Comme le reste de la « partie 36 », il est inscrit au recensement architectural du Canton de Vaud.

L'état actuel de cette structure en béton, qui est dans son état d'origine, nécessite un entretien complet car elle présente par endroits des fissures, des traces de corrosion des aciers d'armature et des signes de dégradations du béton. Les travaux nécessaires à l'assainissement du mur devront se faire en plusieurs étapes.

Afin de garantir le maintien de la typologie des matériaux et de l'identité du lieu, ces travaux, approuvés par la Direction des monuments et des sites, seront réalisés en étroite collaboration avec celle-ci.

Ces travaux sont estimés à

CHF 180'000.-

Mise à niveau du système de traitement de l'eau

Le plan des investissements pour les années 2027 à 2034 prévoit un montant de CHF 800'000.- pour une mise à niveau du système de traitement de l'eau des bassins de Bellerive-Plage. Toutefois, les différentes études menées font apparaître une plus grande complexité des travaux à entreprendre qu'initialement envisagé et une sous-estimation des montants nécessaires à leur réalisation.

Le montant définitif du crédit d'ouvrage relatif à la mise à niveau du traitement de l'eau de Bellerive-Plage doit encore être confirmé sur la base des études en cours. Dans cette attente, un montant maximal de CHF 300'000.- est réservé dans le présent crédit-cadre. Ce montant demeure indisponible et sera déduit du crédit-cadre lors de l'adoption du crédit d'ouvrage de Bellerive-Plage, à hauteur du besoin effectivement établi.

Le futur crédit d'ouvrage de Bellerive-Plage pourra ainsi atteindre un montant maximal de CHF 1'100'000.-, composé des CHF 800'000.- actuellement prévus au plan des investissements et d'un montant maximal de CHF 300'000.- réaffecté depuis le présent crédit-cadre. Ce dernier montant ne constitue donc pas une augmentation de l'enveloppe globale inscrite au plan des investissements.

Montant maximal réservé en vue du futur crédit d'ouvrage
relatif au traitement de l'eau de Bellerive-Plage

CHF 300'000.-

Réfection du sol et des pentes de la pataugeoire pour les tout-petits

Créée dans le cadre des travaux destinés à rendre à Bellerive-Plage son attractivité auprès des familles avec enfants en bas âge¹⁶, la pataugeoire pour les tout petits (0-4 ans), d'une profondeur maximale 10 cm, nécessite, après plus de 15 ans d'utilisation, une réfection complète de sa surface en matière synthétique, ainsi que de son support en béton.

Après arrachage complet et recyclage de la surface existante, puis réfection des bétons, un nouveau revêtement, adapté aux besoins et aux exigences liées à une telle installation, sera posé. Les travaux seront entrepris entre deux saisons d'exploitation de Bellerive-Plage évitant ainsi l'indisponibilité de la pataugeoire.

Le coût total de ces travaux est estimé à

CHF 150'000.-

¹⁶ Rapport-préavis N° 2009/67 « Bellerive-Plage. Réfection, amélioration et remplacement d'équipements. Demande de crédit d'ouvrage. Réponses aux postulats de M. Jean-Charles Bettens, de Mme Magali Zuercher et de M. Guy Gaudard » ; BCC 2009-2010, tome II, pp. 460-485.

5.3.2 Piscine de Mon-Repos

Remplacement de l'ascenseur de la cuisine du restaurant

Installé en 1972, soit à l'ouverture de la piscine de Mon-Repos, l'ascenseur de la cuisine du restaurant de la piscine de Mon-Repos permet le déplacement de marchandises de la zone de confection des repas à la zone « clients ». Il a une capacité de charges de 240 kg et d'export de deux personnes. Régulièrement révisé, il vient en bout de vie et ne répond plus aux normes de sécurité actuelles. Son remplacement est donc nécessaire et urgent.

Le coût de ces travaux est estimé à

CHF 100'000.-

5.4 Terrains de football

5.4.1 Centre sportif de la Tuilière

Remplacement de quatre terrains de football en matière synthétique

Inauguré en février 2018, le Centre sportif de la Tuilière (CST)¹⁷ comprend un bâtiment abritant des vestiaires, des bureaux et une buvette, ainsi que neuf terrains de football aux normes de l'Association suisse de football (ASF) et homologués pour les compétitions des ligues amateurs¹⁸. Deux types de revêtement ont été retenus pour les équiper : gazon synthétique (six terrains) et gazon renforcé¹⁹ (trois terrains).

Ces revêtements permettent une utilisation intensive des surfaces de jeu, tout au long de l'année. De ce fait, après bientôt dix ans d'utilisation et afin de garantir la qualité et la sécurité de leur utilisation, il importe de planifier leur prochain remplacement.

Pour la période couverte par la présente demande de crédit-cadre, quatre terrains sont concernés, les deux derniers seront remplacés dans le cadre de la 8^e étape de travaux d'assainissement et d'entretien d'installations sportives.

Les opérations prévues consistent dans le retrait du remplissage (sable de quartz et liège naturel), la dépose des surfaces existantes et dans le tri, la séparation et le recyclage des différents composants. Leur support (fond sur lequel repose le tout) étant en bon état, leur remplacement n'est pas nécessaire. Toutefois, leur planéité et leur géométrie doivent être contrôlées. Une fois la planéité assurée, une nouvelle surface en fibres synthétiques sera mise en place et lestée avec du sable de quartz, puis remplie avec un matériau 100% naturel et organique (liège ou noyaux d'olives ou épis de maïs) : ce remplissage est nécessaire pour permettre aux crampons de trouver de bons appuis, pour améliorer la souplesse de l'ensemble et ainsi diminuer les contraintes musculaires.

Ces travaux sont estimés à

CHF 2'450'000.-

Remplacement de l'éclairage des terrains de football

L'éclairage de l'ensemble des surfaces de jeu du Centre sportif de la Tuilière, combiné avec des revêtements synthétiques ou en gazon renforcé, permet une utilisation intensive tout au long de l'année. Cependant, le système d'éclairage installé utilise des ampoules à iodures métalliques. Face aux risques environnementaux posés par les déchets électroniques, la

¹⁷ Préavis N° 2015/39, du 28 mai 2015, « Métamorphose - Centre sportif de la Tuilière - création d'un centre de football et d'athlétisme – demande de crédit d'ouvrage. », BCC 2015-2016, tome Ia, pp. 222-245.

¹⁸ Concentrés autour du terrain de football situé en face du bâtiment vestiaires/bureaux buvette et conçus uniquement pour l'entraînement, les équipements d'athlétisme doivent permettre la pratique des différentes courses sur une piste en revêtement synthétique de quatre couloirs, élargie à six couloirs sur une portion de 110 m (permettant ainsi la pratique du 110 m haies). Deux pistes de saut en longueur, des tapis et montants pour le saut en hauteur et à la perche, ainsi qu'une aire de lancer du boulet doivent les compléter. Leur réalisation a été reportée après la fin des travaux de la future ligne du M3 dont le terminus et le dépôt se trouveront sous le site dédié à l'athlétisme.

¹⁹ Le gazon renforcé est une technologie hybride : du gazon naturel enraciné dans un substrat de synthèse. Le gazon naturel apporte le confort de jeu, tandis que le substrat de synthèse permet au sol de rester souple et résilient, tout en assurant un drainage optimal. Le tout permet une souplesse idéale pour les athlètes et une résistance maximale du gazon (il n'est pas possible d'arracher des mottes de terre). Le substrat est composé de sable fin, de microfibres synthétiques et de granules de liège naturel.

directive européenne RoHS2, applicable aussi en Suisse, interdit certaines substances dangereuses, dont les ampoules à iodures métalliques. Depuis 2023 leur fabrication a cessé, de même que leur commercialisation.

En collaboration avec la division « éclairage public » du Service production et solutions énergétiques des Services industriels (SIL), le Service des sports propose de remplacer les ampoules à iodures métalliques par un système LED sur cinq terrains (le solde devant être prévu dans le cadre de la 8^e étape de travaux d'assainissement et d'entretien d'installations sportives).

Le remplacement du système d'éclairage actuel par un système LED permettra une amélioration de la qualité de l'éclairage des terrains, une diminution des coûts d'exploitation et une réduction de la consommation énergétique et contribuera à une diminution des risques environnementaux.

L'ensemble des travaux sera placé sous la responsabilité de la division « éclairage public » du Service production et solutions énergétiques.

Le coût de ces travaux est estimé à **CHF 260'000.-**

5.4.2 Centre sportif de Chavannes

Remplacement de l'éclairage des terrains de sport

Le crédit-cadre 6^e étape prévoyait la pérennisation de l'éclairage de deux terrains de football, loués auprès d'une entreprise d'électricité. Dans une 2^e phase (crédit-cadre 7^e étape), l'entier des éclairages provisoires devaient être pérennisés et le système d'éclairage à base d'iodures métalliques changé au profit d'un système LED.

Lors des travaux de pérennisation susmentionnés, menés en collaboration avec la division « éclairage public » du Service production et solutions énergétiques, l'entier des travaux (pérennisation et changement du système d'éclairage) ont été menés à bien. En effet, il était plus économique de procéder aux travaux de terrassements (mâts d'éclairage) et à l'achat des systèmes d'éclairage (rabais de quantité) en une seule fois. Les coûts, à l'exception de ce qui était prévu dans le crédit-cadre 6^e étape, ont été pris en charge, à titre transitoire, par les SIL. Il appartient aujourd'hui de régulariser cette opération.

Relevons, que le changement du système d'éclairage permet, outre une amélioration de la qualité de l'éclairage du centre sportif, une diminution des coûts d'exploitation, une réduction de la consommation énergétique et une diminution des risques environnementaux (cf. chapitre 5.3.1)

Le montant dû aux SIL et devant être régularisé s'élève à **CHF 280'000.-**

5.4.3 Stade Juan-Antonio-Samaranch

Remplacement de l'éclairage du terrain

Le Stade Juan-Antonio-Samaranch et son édifice central s'inscrivent dans le contexte d'une volonté de marquer la décision prise par le Comité international olympique, en 1915, de faire de Lausanne son siège permanent. Jacques Favarger, alors architecte à la Direction des travaux, entreprend l'étude de projets d'urbanisme, d'embellissement et d'aménagements extérieurs (Vidy et Parc Bourget). C'est ainsi qu'il dessine et fait réaliser en 1922 ce premier stade « olympique » qui, prélude à la candidature de Lausanne à l'organisation des Jeux olympiques de 1928, devait s'intégrer dans son environnement et jouer de complémentarité avec le site, les peupliers, encore présents aujourd'hui, constituant un élément d'ensemble. Au fil du temps, le bâtiment et son environnement ont été altérés par diverses adjonctions. Toutefois, le caractère patrimonial de l'ensemble ayant été reconnu²⁰, votre

²⁰ La valeur architecturale et historique du bâtiment dessiné et réalisé par Jacques Favarger est reconnue et il figure actuellement, du fait de sa note « 2 » au recensement architectural du canton de Vaud, à l'inventaire des monuments historiques non classés. Quant au stade et à son environnement (arbres et aménagements verts), il figure, également avec une note « 2 », au recensement des parcs et jardins historiques de la Suisse.

Conseil allouait, en janvier 1998, les crédits nécessaires au rétablissement du bâtiment dans sa configuration originale et à la réalisation d'une nouvelle tribune au nord du stade²¹.

L'éclairage du terrain de football, formé de quatre mâts de 35 m de haut, est totalement intégré à l'ensemble que forme le bâtiment central et les aménagements verts. Cependant, réalisés et posés en 1980, ils présentent aujourd'hui des faiblesses structurelles qui nécessitent leur remplacement. Leur remplacement permettra également de changer les projecteurs actuels par des projecteurs LED assurant ainsi d'importantes économies d'énergie.

L'ensemble des travaux sera placé sous la responsabilité de la division « éclairage public » du Service production et solutions énergétiques.

Le coût total de ces travaux est estimé à

CHF 280'000.-

5.5 Autres installations sportives

5.5.1 Centre sportif de la Vallée de la Jeunesse

Remplacement du parquet de la salle omnisport

La surface de jeu de la Vallée de la Jeunesse est en parquet vitrifié. Cette surface, unique à Lausanne, est idéale pour de nombreux sports, dont le basketball. Ce parquet, comme tout sol en bois, a besoin d'être poncé et régulièrement revitrifié. Aujourd'hui, après plus de vingt-cinq ans d'utilisation et plusieurs ponçages/revitrifications, l'épaisseur de bois restante ne permet plus un entretien dans les règles.

Ce type de surface de sol étant à la fois apprécié de ses utilisatrices et utilisateurs et nécessaire pour l'accueil de certains sports, la décision a été prise de remplacer le parquet actuel par un nouveau plancher en bois compatible avec la majorité des sports de salle.

Le montant de ces travaux est estimé à

CHF 320'000.-

5.5.2 Centre lausannois d'aviron

Désensablement des fonds du plan d'eau

L'entretien régulier du plan d'eau, notamment le dragage des fonds, est essentiel pour assurer la pratique sportive des deux clubs hébergés au Centre lausannois d'aviron : le Lausanne-Sport Aviron et le Rowing-Club.

Le dernier entretien remontant à 2019, un volume important de matériaux, estimé à environ 900 m³, doit être déplacé et immergé au large, après obtention des autorisations nécessaires auprès de la Département du territoire et de l'environnement (DTE).

Ces travaux permettront de garantir les profondeurs nécessaires à la sécurité et à la performance des utilisatrices et des utilisateurs, tout en maintenant la qualité et la pérennité du plan d'eau.

Le coût de cette opération est estimé à

CHF 50'000.-

5.5.3 Centre sportif de Praz-Séchaud-les Boveresses

Réfection des deux courts de tennis

Réalisés dans le cadre de l'aménagement en 1985 d'une zone sportive, de places de jeux et de jardins familiaux, les deux courts de tennis de Praz-Séchaud – les Boveresses ont été refaits en 2010 (crédit-cadre 3^e étape²²). Aujourd'hui gérés par l'association « La Maison

²¹ Rapport-préavis N° 283, du 13 novembre 1997, « Réaménagement et transformation du complexe sportif du Stade de Vidy (Vidy-est). Réponse à la motion Charles Givel et consorts. », BCC 1998, tome I, pp. 48 ss.

²² Cf. note 4.

des Boveresses », ils font partie intégrante du Centre sportif Praz-Séchaud – Les Boveresses²³. Fortement sollicitées, les surfaces synthétiques des deux courts présentent des signes avancés d'usure, des trous et des décollements et doivent être remplacées.

Le montant de ces travaux est estimé à

CHF 100'000.-

5.5.4 Centre de badminton de Malley

Participation aux coûts de réfection

Annoncés dans le préavis N° 2019/25 du 9 mai 2019, « Parcelle n° 874 de Prilly – immeuble affecté au badminton – vente à la société Insula S.A. de droits à bâtir octroyé par le plan partiel d'affectation « Viaduc » et accord de péréquation de droits à bâtir – rénovation de l'immeuble du badminton »²⁴, les travaux de réfection de l'enveloppe, des sols, des installations sanitaires et des installations de production de chaleur et de ventilation ont été achevés en 2025. L'objectif de rendre ce bâtiment conforme aux standards « société 2'000 watts » et « Minergie P. » a été atteint. Cependant, entre les études et la réalisation des travaux, les exigences en lien avec ces standards ont évolué, ce qui a entraîné des surcoûts. Sur la base d'une convention entre les propriétaires des lieux (les communes de Lausanne et de Prilly) et la société en charge des travaux, lesdits surcoûts ont été partagés. Lausanne a pris à sa charge CHF 50'000.- (sur CHF 296'000.-). Cette dépense devant être compensée, décision a été prise qu'elle le serait par l'intermédiaire du crédit-cadre 7^e étape.

Le montant dû sur la base de la convention précitée est de

CHF 50'000.-

5.6 Récapitulatif des coûts

Piscines de quartier		CHF 6'771'000.-
Boisy	CHF 2'270'000.-	
Montétan	CHF 2'200'000.-	
Vieux-Moulin	CHF 2'301'000.-	
Piscines et patinoires		CHF 730'000.-
Bellerive-Plage	CHF 630'000.-	
Piscine de Mon-Repos	CHF 100'000.-	
Terrains de football		CHF 3'270'000.-
Centre sportif de la Tuilière	CHF 2'710'000.-	
Centre sportif de Chavannes	CHF 280'000.-	
Stade Juan-Antonio Samaranch	CHF 280'000.-	
Autres installations sportives		CHF 520'000.-
Centre sportif de la Vallée de la Jeunesse	CHF 320'000.-	
Centre lausannois d'aviron	CHF 50'000.-	
Centre sportif de Praz-Séchaud les Boveresses	CHF 100'000.-	
Centre de badminton de Malley	CHF 50'000.-	
Coût total estimatif		CHF 11'291'000.-

6. Impact sur le climat et le développement durable

Les travaux présentés dans ce préavis s'inscrivent pleinement dans les objectifs et les mesures du plan de développement durable de la Ville. Par le remplacement d'équipements obsolètes et énergivores, la transformation de locaux et l'assainissement d'installations, ils

²³ Préavis N° 2011/11, du 9 février 2011, « Centre sportif de Praz-Séchaud – réalisation de vestiaires, d'une buvette et de divers locaux », BCC 2010-2011, tome IIb, pp. 1278-1292.

²⁴ BCC 2019-2020, tome I, pp. 219-238 et pp. 445-446.

permettront une optimisation de la consommation d'eau, d'électricité, la préservation du patrimoine bâti et une diminution des risques environnementaux.

7. Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap

Les études menées dans le cadre de l'assainissement, de la transformation et de la mise aux normes des piscines de quartier soulignent la nécessité d'une amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de ces installations par les personnes en situation de handicap. La réalisation des transformations nécessaires, dont le coût varie fortement d'une piscine à une autre en raison de leur emplacement et de leurs particularités architecturales, sera intégrée dans la demande de crédit-cadre 8^e étape.

Pour le reste des objets présentés dans ce préavis, les travaux à entreprendre concernent avant tout des équipements, qui n'ont pas d'impacts directs sur les personnes en situation de handicap. Toutefois, le Service des sports porte une attention toute particulière à ces besoins et entreprend, dès que cela est possible, les adaptations nécessaires.

8. Aspects financiers

8.1 Incidences sur le budget d'investissement

(en milliers de CHF)	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Total
Dépenses d'investissements	0	2451	2850	3060	1400	1530	11291
Recettes d'investissements	0	-30	-30	-30	-330	-556	-976
Total net	0	2421	2820	3030	1070	974	10315

Les travaux présentés dans ce préavis feront l'objet d'une demande d'aide auprès de la Fondation Fonds du sport vaudois. Ladite aide, sur la base de demandes antérieures, pourrait s'élever à CHF 976'000.-. Les montants perçus seront portés en amortissement du crédit sollicité.

Le crédit-cadre 7^e étape figure au plan des investissements pour les années 2027-2034.

8.2 Incidences sur le budget de fonctionnement

	2027	2028	2029	2030	2031	2032	Total
Personnel suppl. (en EPT)							0
(en milliers de CHF)							
Charges de personnel							0
Charges d'exploitation							0
Charges d'intérêts	96	96	96	96	96	96	576
Amortissements	659,3	659,3	659,3	659,3	659,3	659,3	3955,8
Total charges suppl.	755,3	755,3	755,3	755,3	755,3	755,3	4531,8
Diminution de charges							0
Revenus							0
Total net	755,3	755,3	755,3	755,3	755,3	755,3	4531,8

Calculés sur la base d'un taux d'intérêt de 1.5%, les intérêts théoriques développés par le présent préavis s'élèvent à CHF 96'030.- par an, à compter de l'année 2027.

Les dépenses amorties sur une durée de dix ans génèrent une charge d'amortissement de CHF 406'900.- par an, dont CHF 34'900.- relatifs au compte d'attente. Les dépenses amorties sur une durée de 30 ans génèrent une charge d'amortissement de CHF 252'370.- par an. Les charges d'amortissement totales s'élèvent ainsi à CHF 659'270.- par an, arrondies à CHF 659'300.-, à compter de l'année 2027.

La réduction de la déduction de l'impôt préalable (Redip) est estimée à 55% pour le Service des sports. Le montant de l'impôt préalable non récupérable obtenu grâce au taux Redip du service sera comptabilisé comme dépense d'investissement.

Il n'y a pas de charges d'exploitation ou de personnel supplémentaires par rapport à la situation actuelle.

9. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2026/66 de la Municipalité, du 1^{er} octobre 2026 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter le principe du crédit-cadre 7^e étape (2027-2031) destiné à la mise en œuvre sur cinq ans d'un programme d'assainissement et d'entretien d'installations sportives ;
2. d'allouer à la Municipalité, à cet effet, un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 11'640'000.- toutes taxes comprises (TTC) ;
3. de balancer les dépenses comptabilisées du compte d'attente n° 23101001600 ouvert pour couvrir les études préliminaires sur le crédit d'investissement mentionné sous chiffre 2 ;
4. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les charges d'amortissement sous la rubrique 331 du Service des sports ;
5. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser, en fonction des dépenses réelles, les intérêts y relatifs sous la rubrique 390 du Service des sports ;
6. de porter en amortissement du crédit demandé sous chiffre 2 les subventions qui pourraient être accordées.
7. de réserver, sur le crédit accordé sous chiffre 2, un montant maximal de CHF 300'000.- en vue de financer partiellement le futur crédit d'ouvrage relatif à la mise à niveau du traitement de l'eau de Bellerive-Plage, ce montant demeurant indisponible jusqu'à l'adoption dudit crédit d'ouvrage.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter